

Journal

Administration de la Croix du Nord, 16, rue d'Angletiers

Par la Poste, en A.	20 francs
En Gros	15
En Détail	5
Abonnement mensuel, en avant, par mandat	50
Abonnement mensuel, en arrière, par mandat	50
Abonnement mensuel, en avant, par mandat	50
Abonnement mensuel, en arrière, par mandat	50

Les Inventaires DES BIENS D'EGLISE

LE DÉCRET D'ADMINISTRATION et les inventaires

L'article 4 du décret d'administration publique concernant les inventaires dit : « Si l'agent découvre un obstacle dans l'exécution de sa mission, il le constate et le réfère immédiatement, par l'intermédiaire du directeur, au préfet qui prescrit les mesures nécessaires. » Cet article a été abrogé, il doit donc être observé. Il ne faut pas le confondre avec une instruction adressée aux agents des domaines qui seraient appelés à intervenir dans le cas de contestations au sujet de ces opérations. Cette procédure, dit l'instruction, ne saurait être appliquée.

Mais l'article 4 du décret existe et a force de loi. Les agents doivent donc s'y conformer et se référer à la commission de l'Etat, à l'occasion de l'accomplissement de leur mission. Ils doivent, en cas de contestation, faire l'inventaire dans une église ou une sacristie fermée et en leur qualité de citoyens, et les assistants seraient en droit de les empêcher par tous les moyens.

Un arrêté préfectoral les autoriserait à employer la force leur est nécessaire pour conduire les opérations.

A LILLE Au Sacré-Coeur

L'église du Sacré-Coeur est inventoriée. Naturellement les agents gouvernementaux n'ont épargné ni le déplacement de forces, ni la violence.

Nos informations publiées hier matin mettaient en garde les catholiques.

Mais rien n'avait été négligé pour essayer de procéder par surprise. Aussi les agents recoururent à la violence pour faire passer les objets de la sacristie dans la sacristie de la Basse-Dedde.

Un rassemblement eut lieu derrière la porte St-Martin.

A 5 h. 45, le sous-inspecteur Vandepoort passe avec un relevé de noms de nos collaborateurs et assistants.

Tout a été préparé d'avance.

Les sergents de ville, divisés en pelotons de 15 ou 20, sont dirigés par les sous-brigadiers ou brigadiers.

Il se rendent par groupes vers la rue Solferino.

Un escadron de 40 chasseurs les précède.

On ne passe plus !

A 5 h. 45, les Barrages s'établissent : On va loin, Rue Nationale, il est impossible de dépasser la rue Boucher de Perthes ou la rue Mercier.

La circulation rue Solferino est interrompue à hauteur du N° 91 et du Collège St-Joseph.

Le 2^e bataillon de 43^e renforcé, des gardes de Lille et de Roubaix, la police au grand complet, les gros bouquets chargés de services d'ordre, qui ont ordonné d'interrompre la circulation, on change d'avis devant les protestations des ouvriers.

Les cars passeront mais l'arrêt sera de courte durée, la rue Nationale sera bloquée. Un agent monte sur chaque car pendant qu'il franchit le passage consigné.

Tous les commissaires de police à l'exception de MM. Lecomte et Ponceau, sont présents.

Nous croisons aussi le lieutenant colonel Comte du 49^e, le commandant de gendarmerie Comte.

M. Vivier des Vallons arrive à 6 h. 20.

Le loquin ne cesse de retentir depuis 5 h. 12 : les voisins réveillés, se mettent aux fenêtres, mais à part les plus proches, ils ne viennent rien.

Un drapen cravaté de crêpe est hissé au drapeau du drapeau.

Autour des barrages peu ou point de monde.

Pour la forme

A 6 h. 42, MM. Mermonval et Cucherat se rendent chez M. le Curé à chez M. le président du Conseil de Fabrique pour leur notifier qu'ils sont appelés à assister à l'opération.

Un valet de l'église, rue Boucher de Perthes, arrive en courant réclamer l'assistance de la police : il paraît que des catholiques qui se trouvent dans l'église peuvent en passant sur un toit, arriver chez lui. On envoie des agents mais personne ne se montre.

La pluie a cessé : c'est ce qui provoque probablement l'arrivée de M. Dubois qui doit être présent.

Il est environ 7 heures.

Les sommations

L'heure de l'exécution sonne, suivant l'expression du distingué Parisot.

M. Villon, chef de son échappe, s'approche de la porte principale donnant sur la rue Solferino et après l'exécution du premier roulement de tambour, demande l'ouverture au nom de la loi, violence, menace et tromperie.

Point de réponse. Trois roulements, trois sommations et menace de la force. La formalité est vaincue.

Les serruriers

On voit arriver alors quatre ouvriers serruriers de chez Bourde-Tuilbaud et Cie, 25, rue de la Barre, chargés d'aider à coups de force et de marteau les représentants du gouvernement spoliateur.

Le pied-bot Lebreux, ainsi que Delrieu, sont là ; ils ont pour manœuvres deux individus que nous n'avions pas encore vus en sa fonction.

L'airain ordinaire est prêt. Il n'y a plus qu'à passer à.

L'Exécution

M. Villon d'un geste majestueux, comme à la justice évangélique, ordonne aux ouvriers d'entrer en besogne.

A coup de burin on fait sauter la chaîne qui protège le grille, quelques coups de

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

La loi nous en donne l'assurance à nous chrétiens ; l'histoire des siècles passés devrait vous en démontrer l'exactitude.

La violence passe, le droit reste et lui toujours par triompher.

C'est un mot, les événements disent autrement qu'il est l'écho de toutes les consciences honnêtes de France.

Je demande que cette nouvelle protestation soit jointe au procès verbal.

Après cette lecture, faite d'une voix forte, M. le Curé ajoute :

« Maintenant, faites votre salut, nous allons réclamer le chapelier, je pense que vous ne vous dérangerez pas ; en tout cas, c'est votre affaire, et vous n'avez pas à vous occuper de ce qui peut vous plaire ou non. N'attendez rien de moi. »

M. Dubois. — La sacristie est-elle ouverte ?

M. le Curé. — Non, Monsieur, et elle n'est pas à la disposition.

M. Dubois. — Nous allons être obligés d'employer la force.

M. le Curé. — Consommez le sacrifice, Monsieur ?

Les serruriers sont requis, ils essaient d'abord de fracturer la porte sur laquelle est inscrit le mot sacrilège, ils enfoncent quelques panneaux, mais voyant le solide blindage qui protège cette entrée ils vont à une autre porte de la chapelle de N.-D. de Rosaire qu'ils attaquent furieusement.

Les morceaux de bois volent en éclats, et quand cette porte est brisée, on aperçoit de solides poutrelles de fer, très épaisses, serrées les unes contre les autres, bouillonnées et scellées par des plaques de fer, variées et horizontalement.

On essaie de couper les têtes des boulons, mais on constate qu'on n'en sortira jamais. Il est siers 9 heures.

On opère des passes pour dessoler ces barreaux qui sont consolidés par des balles d'acier et de deux mètres de long. Ce n'est qu'à 10 heures 40 que les opératoires pourront pénétrer dans la sacristie.

Mais qu'avaient fait Dubois, Cuvellier et ses deux collègues pendant ce temps. M. le Curé, par un geste, fait Fontaine, qui se précipite, les revendications des propriétaires de la plupart des objets exposés dans l'église, le firent un semblant d'inventaire.

Le petit Cuvellier — qui onsent terriblement une élévation avec M. le Curé qui le remit en place de cette façon.

Il y avait de ses collègues, il avait dit : Le vieillard du serrurier se brisera sur la porte de la sacristie. Ce n'est pas de rapports avec le mot sacrilège n'est-ce pas. Cependant le vieillard Villon voulait faire arrêter la criminalité mais devant les protestations des témoins de la scène, avec une hreuruse dégrise de Cour-Toujours, il se retira en bougonnant.

M. le Maire de Lille et M. Bénédict ont fait une courte apparition dans l'église.

Les sieurs Fourniobon et Hébert, de célèbre mémoire à Esquermes et Vauban, vinrent grossir le nombre d'inventeurs.

Enfin, à 11 h. 20, l'inventaire était terminé.

Au-dessus de la sacristie forcée, nous avons remarqué une plaque du marbre sur laquelle se trouve l'inscription suivante :

21 octobre 1870 — sous le pontificat du Pape Pie IX, le groupe de journalistes et de publicistes de la presse française et étrangère, armés de toutes les armes, enfants de Marie, du Sacré-Coeur de Jésus, ont été chassés de la sacristie de la paroisse de St-Joseph de Lille, par les forces armées de la République. Les auteurs de ces crimes sont : MM. Dubois, Cuvellier, et autres. Les auteurs de ces crimes sont : MM. Dubois, Cuvellier, et autres. Les auteurs de ces crimes sont : MM. Dubois, Cuvellier, et autres.

M. le Maire de Lille et M. Bénédict ont fait une courte apparition dans l'église.

Les sieurs Fourniobon et Hébert, de célèbre mémoire à Esquermes et Vauban, vinrent grossir le nombre d'inventeurs.

Enfin, à 11 h. 20, l'inventaire était terminé.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et constitutionnelles.

Avec les lois françaises qui garantissent les propriétés des citoyens et qui en punissent les violations, je proteste contre les violations criminelles que vous venez de commettre, et à mon tour, je fais appel contre vous, contre vos chefs responsables, et vos complices à la loi de mon pays.

Je fais appel aussi et surtout à la loi qui domine toutes les lois humaines et que le Pape vient de rappeler avec sa souveraine autorité. Cette loi divine condamne ceux qui ont des biens d'église qui se prétendent agir et, quoique vous sachiez, c'est elle qui aura le dernier mot.

Protestation

Le vendredi 8 février, dans une démarche personnelle, j'ai demandé à M. le Préfet les actes d'acquisition en matière de biens d'église du Sacré-Coeur. M. le Préfet m'a répondu qu'il n'avait pas à examiner la question, je lui demandais une réponse, cette réponse j'ai vainement attendue.

mercredi 14 février, je vous ai écrit à vous-même, monsieur, que quels que fussent les ordres que vous avez reçus, vous enregistrez vos responsabilités personnellement en transmettant contre mon gré, l'assentiment de cette église.

Et aujourd'hui, vous y allez, avec violation, avec adhésion, on en dit dans les journaux, que M. le Préfet a autorisé la violation de tous droits contre ce mépris de nos lois civiles, pénales et